



NOTE DE SYNTHÈSE DU CONSEIL COMMUNAL



Séance du 26 février 2024 à 19h00



Séance publique

AFFAIRES GÉNÉRALES > SECRÉTARIAT

Objet n°1 : Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Il est demandé aux membres du Conseil communal d'approuver le procès-verbal de sa séance précédente.

FINANCES > COMPTABILITÉ

Objet n°2 : Budget communal 2024 - Approbation par la tutelle - Information

Il est demandé aux membres du Conseil communal de prendre connaissance de l'arrêté du Ministre des Pouvoirs Locaux en date du 29 janvier 2024 réformant le budget de l'exercice 2024.

FINANCES > TAXES

Objet n°3 : Approbation du règlement fiscal du Conseil communal du 18 décembre 2023 : Taxe communale annuelle sur les mâts d'éoliennes destinés à la production industrielle d'électricité pour les exercices 2024 à 2025 inclus - Information

Il est demandé aux membres du Conseil communal de prendre connaissance de l'arrêté du Ministre des Pouvoirs Locaux du 18 janvier 2024.

AFFAIRES SOCIALES > PLAN DE COHÉSION SOCIALE (P.C.S.)

Objet n°4 : Plan de cohésion sociale 2020-2025 – Rapports financiers 2023

Il est demandé aux membres du Conseil communal de valider le rapport financier 2023.

CADRE DE VIE > ENVIRONNEMENT

Objet n°5 : Plan Communal de Développement Rural - Approbation du rapport annuel 2023

Il est demandé aux membres du Conseil communal l'approbation du rapport annuel 2023 et les annexes du Plan Communal de Développement Rural.



Objet n°6 : Programme Communal de Développement Rural – Approbation de la convention-faisabilité portant sur le projet « 1.1 – Mise en valeur et aménagement des abords du Ruisseau des Estinnes »

Il est demandé aux membres du Conseil communal l'approbation de la convention-faisabilité numéro 2024-A.

Objet n°7 : Règlement communal relatif à la délinquance environnementale

Il est demandé aux membres du Conseil communal d'actualiser le règlement communal relatif à la délinquance environnementale.

il s'agit d'intégrer les dispositions du décret du 09 mars 2023 relatif aux déchets, à la circularité des matières et à la propreté publique.

